

O: urbanisme.

**Monsieur Dominique LOUVEL
Mairie de Miniac Morvan
Place de la mairie
35540 MINIAC MORVAN**

Saint-Malo, le 19 octobre 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis par un courrier datant du 21 septembre dernier le projet de plan local d'urbanisme de votre commune.

Après consultation de nos services, vous trouverez ci-dessous nos observations :

- Concernant le point « développement de l'agglomération en s'appuyant sur la RD 637 et le développement de liaisons douces »

Ce sujet a retenu notre attention. En effet, il nous paraît impératif que des mesures soient prises afin de limiter l'implantation de commerces de détail le long de la RD 637 dans l'objectif de préserver le tissu commercial existant du centre-bourg. Un trop grand éparpillement des pôles d'attraction commerciaux, y compris par de petites surfaces attirées par les axes de flux, est un risque de fragilisation de l'appareil commercial.

Enfin, et pour suivre les orientations du SCOT, nous suggérons de pouvoir trouver dans ce projet l'implantation des centralités commerciales existantes ou à venir, en précisant le zonage et en délimitant la vocation, voire en interdisant certaines activités afin de renforcer le centre-bourg.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Youenn LE BOULC'H

